

DEMANDE D'ATTESTATION DE NUMEROTAGE

Pour envoi par courriel : adressage@mairie-grenade.fr

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage de voirie est déterminé par les services municipaux et concerne les immeubles situés en bordure des voies publiques ou privées, ouvertes à la circulation publique.

L'attestation de numérotage est un document nécessaire pour la réalisation de certaines transactions immobilières, pour les inscriptions au registre de commerce de certaines activités commerciales ou pour les démarches auprès de la conservation des hypothèques.

Pour obtenir une attestation de numérotage de voirie, renseignez le formulaire ci-dessous et retournez-le, accompagné des documents demandés, à l'adresse mail indiquée ci-dessus ou à la Mairie par courrier.

1 – Demandeur

Propriétaire Autre

Nom :

Prénom :

Ou Raison Sociale :

Représentant :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Tél fixe :

Port :

2 – Indication et localisation des parcelles

Adresse :	Section :	Parcelle n° :

3 – Destination de la demande

.....

4 – Pièce à joindre

➤ Justificatif de domicile

En l'absence de cette pièce, le dossier ne pourra pas être instruit et sera retourné au pétitionnaire

4 – Engagements du pétitionnaire

Je soussigné auteur de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

A

Le

Signature du pétitionnaire :